

TOUTE ENCHÈRE EST DÉFINITIVE.

Conformément aux codes de la consommation, il n'existe pas de possibilité de rétractation dans le cadre des ventes aux enchères publiques.

Le paiement se fait comptant. Par carte bancaire ou virement immédiat, les espèces sont acceptées dans la limite légale.

Les Frais :

Frais en sus des enchères volontaires sont de 26% TTC.

Frais en sus des enchères judiciaires sont de 14,28%

Frais de vente majorés de 6% TTC pour les enchères réalisées en salle.

Des frais de retransmission peuvent-être imposés par les plateformes diffusant la vente. Les frais de retransmission **des ventes volontaires** sont pris en charge par ADN Enchères Lyon si l'adjudicataire paie en carte bancaire (American express non acceptée) sur le site: <https://espace-client.toutes-les-encheres.com/fr/connexion> dans les 48 heures après la fin de la vente.

La taxe sur la valeur ajoutée :

La T.V.A. est récupérable pour les professionnels assujettis uniquement si le descriptif du lot le précise.

Les Commissaires-priseurs

La vente est réalisée sous l'autorité d'un commissaire-priseur chargé des enchères sur Internet. En cas d'enchères simultanées sur différentes plateformes, l'enchère prioritaire est la première portée sur la Console Opérateur Interenchères.

Les commissaires-priseurs fixent le pas d'enchères

Les internautes peuvent enchérir sur les plateformes Live (Interenchères, Drouot Live*), en s'y inscrivant au préalable et en respectant le processus défini par ces plateformes. En cas de non-respect, les commissaires-priseurs peuvent refuser, annuler ou rectifier l'enchère proposée par l'enchérisseur. En salle ou durant les ventes judiciaires, les enchérisseurs portent leurs enchères à voix haute, ou par signe visible et décelable par le commissaire-priseur.

Toute enchère en salle, par ordre d'achat, par téléphone ou via les plateformes (Interenchères, Drouot Live*), est définitive et engage l'enchérisseur qui la porte.

*En cas de défaillance technique d'une ou de plusieurs plateformes de diffusion de la vente, tout commissaire-priseur peut stopper momentanément ou définitivement la vente aux enchères publiques. La vente est alors reportée au lendemain.

Le Procès-verbal du Live

Le procès-verbal du Live n'est pas contractuel, les enchères gagnantes sont confirmées après la vente par le commissaire-priseur.

Inscription à la vente

Les enchérisseurs doivent s'inscrire obligatoirement pour participer à la vente. Les enchères portées par une personne non inscrite pourront être refusées. L'inscription se fera sur la ou les plateformes de diffusion pour les enchérisseurs sur Internet.

Dans le cadre des ventes Judiciaires ou volontaires en salle : L'inscription se fera préalablement à la vente et par tous moyens pour les enchérisseurs. Tout enchérisseur devra présenter une pièce d'identité, déclarer son adresse, communiquer un numéro de téléphone et une adresse mail valide. Une prise de caution par carte bancaire pourra être demandée.

Pour une inscription sur les plateformes, vous acceptez que [interencheres](#) ou [Drouot Live](#) communiquent à "Toutes Les Enchères", tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire.

ADN Enchères Lyon se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information et/ou une caution avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

La création d'un compte sur votre Espace Adjudicataire "ADN Enchères Lyon" est obligatoire.

Enchère automatique.

Les commissaires-priseurs "ADN Enchères Lyon" n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Voir sur Interenchères le pas des enchères automatiques.

Transfert de propriété

Le transfert de propriété s'opère par la prononciation du mot « adjudgé » par le commissaire-priseur.

Il est rappelé que l'adjudication a pour effet de transférer immédiatement à l'adjudicataire la propriété du bien mis en vente.

Pour les biens meubles dont l'acquisition est soumise à la souscription d'un contrat d'assurance (véhicule par exemple), l'acquéreur s'engage sur l'honneur à la souscription d'un tel contrat au plus tard à l'adjudication prononcée.

Les descriptions et garanties

Conformément à l'article L 321-11 du code du commerce, la maison de ventes ADN Enchères Lyon informe ses acheteurs que les biens d'occasion proposés à la vente ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité conformément à l'article L. 217-2 du code de la consommation.

Les descriptions sur l'état esthétique des produits vendus sont subjectives et ne sauraient engager la responsabilité de ADN Enchères Lyon.

Il appartient aux enchérisseurs de prendre connaissance du produit ou de se rapprocher de la maison de ventes ADN Enchères Lyon pour obtenir les informations jugées nécessaires.

Une longue exposition permettant l'examen des lots, les adjudicataires sont réputés avoir pris connaissance de l'état du matériel. Le fait de porter des enchères sur un lot, procéder à son retrait de la salle des ventes par soi-même ou un tiers vaut acceptation de la description portée au catalogue.

Ventes spécifiques ou Judiciaires

Il appartient à l'acheteur de contrôler que les marchandises, matériels et véhicules répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur. L'adjudicataire prend l'entière responsabilité de la pose des systèmes de sécurité imposés par le Code du Travail et la mise en conformité des matériels avec la législation en vigueur. L'adjudicataire libère le commissaire-priseur du contrôle après-vente, en prenant l'entière responsabilité de cette obligation.

ADN Enchères Lyon déclare que tous les matériels qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur sont réputés être vendus pour pièces, à charge pour les acquéreurs d'assurer leur mise aux normes avant une éventuelle remise en fonction. L'acquéreur devra faire poser à ses frais s'agissant de machines-outils non protégées et ce avant tout usage, les dispositifs de sécurité prévus par les décrets du 14 juin 1947 et autres. Il est d'autre part annoncé aux adjudicataires que les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction.

Traduction des lots

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de ADN Enchères Lyon. Seule la version originale française de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

LES GRADES DES VENTES VOLONTAIRES

Note sur les produits descellés:

ADN Enchères Lyon ne garantit jamais la présence des accessoires, consommables et autres notices des produits descellés et/ou ouverts.

Neuf :

Le produit est tel que vous le trouverez dans le commerce traditionnel. La loi impose aux opérateurs de ventes volontaires de signaler les produits NEUFS dans leurs descriptifs. Attention la salle des ventes n'apporte aucune garantie tout au long de la vie du produit. Notre maison de ventes ne saurait garantir le fonctionnement d'un produit neuf, ou garantir les pannes dites "au déballage". L'adjudicataire pourra se prévaloir de la garantie constructeur si celle-ci est mentionnée dans la désignation du produit.

Comme neuf :

Aucune trace d'utilisation, aspect comme neuf et sans rayure

Très bon état :

Micro(s) rayure(s),

Bon état :

Petite(s) rayure(s) superficielles.

Etat correct :

Rayure(s) profonde(s) et choc(s) possible(s), Délamination écran.

Mauvais état :

Changement de vitre et/ou coque à prévoir, déformation(s) plasturgique(s).

DANS CERTAINS CAS ADN ENCHERES LYON POURRA ÊTRE AMENÉ À PRÉCISER L'ORIGINE DU PRODUIT.

Note sur les produits descellés :

ADN Enchères Lyon ne garantit jamais la présence des accessoires, consommables et autres notices des produits descellés et/ou ouverts.

Produit reconditionné :

Ce produit d'occasion a bénéficié de réparations lui donnant une seconde vie. Les produits reconditionnés comportent des pièces non originales.

Litige transport :

Ce produit acheté dans le commerce traditionnel ou le e-commerce n'a pu être délivré à la suite d'un litige ou d'une avarie survenue pendant le transport. L'emballage d'origine peut dissimuler des dégâts plus ou moins graves. Aucune garantie n'est apportée quant à l'état du produit ou à son fonctionnement.

Retour Client :

Ce produit a fait l'objet d'un retour client dans le cadre du délai légal de rétractation de 14 jours minimum et plus selon le vendeur (article L221-1 du code de la consommation). Pour mémoire : Le droit de rétractation client s'applique également si le produit est soldé, d'occasion ou déstocké.

Par définition, le lot présenté en "Retour Client" a donc été utilisé pendant une certaine période avant son retour vers le vendeur.

Ce qui implique : Au déballage, vous pourriez percevoir des traces d'utilisation et éventuellement une esthétique du lot dégradée / avoir une capacité restreinte (batterie / consommables par exemple).

Cet article peut tout à fait être complet et parfaitement fonctionnel. Cependant, nous vous alertons sur le fait que le produit retourné pourrait être partiellement fonctionnel ou non-fonctionnel (panne au déballage).

Le test à l'allumage que nous réalisons ne peut présumer de la fonctionnalité du lot présenté aux enchères. Voir également la note sur les produits descellés.

Retour SAV :

Ce produit acheté dans le commerce traditionnel ou le e-commerce a été restitué pour un défaut de fonctionnement présumé. Le produit peut ne pas fonctionner ou fonctionner partiellement. Il est vendu en l'état, sans garantie aucune.

POUR CERTAINS PRODUITS DES GRADES DE FONCTIONNEMENT SONT PROPOSÉS. LE GRADE DE FONCTIONNEMENT ET LE GRADE ESTHÉTIQUE SONT INDÉPENDANTS.

Voici comment les comprendre :

Parfaitement fonctionnel :

Toutes les fonctions originales de l'appareil sont utilisables. L'appareil reste un produit d'occasion, les fonctions d'origine peuvent ne pas être optimales.

Fonctionnel :

Toutes les fonctions originales de l'appareil sont utilisables. Une dégradation sérieuse de la batterie a été constatée. Son changement est à prévoir

Partiellement fonctionnel :

Une ou plusieurs fonctions originales de l'appareil sont non fonctionnelles. Une dégradation rapide de l'appareil est à prévoir.

Test d'allumage :

La mise en tension du produit est possible, sans préjuger de son bon fonctionnement. Attention, le test d'allumage comporte des aléas forts. Il peut éventuellement avoir un blocage opérateur, fabricant ou utilisateur. Le lot peut s'allumer mais ne pas fonctionner ou fonctionner partiellement.

Hors service :

L'appareil ne s'allume pas. Il peut éventuellement avoir un blocage opérateur, fabricant ou utilisateur.

L'absence de l'état de fonctionnement dans une description signifie que le produit n'a pas été testé et est donc vendu en l'état.

Il appartient aux enchérisseurs de prendre connaissance du produit ou de se rapprocher de la maison de ventes ADN Enchères Lyon pour obtenir les informations jugées nécessaires.

Une longue exposition permettant l'examen des lots, les adjudicataires sont réputés avoir pris connaissance de l'état du matériel. Le fait de porter des enchères sur un lot, procéder à son retrait de la salle des ventes par soi-même ou un tiers vaut acceptation de la description portée au catalogue.

RETRAIT DES LOTS ET EXPÉDITIONS DES VENTES VOLONTAIRES :

La maison de ventes ADN Enchères Lyon conseille à tous ses adjudicataires de retirer leurs lots en main propre à la salle des ventes à Décines-Charpieu.

Aucun lot ne sera délivré le jour de la vente. La prise de rendez-vous via votre Espace Adjudicataire est gratuite mais obligatoire pour retirer les lots :

<https://espace-client.toutes-les-encheres.com/fr/connexion>

Sans cette prise de rendez-vous, des frais de préparation de 4€TTC par lot seront facturés lors de l'enlèvement.

Nous vous invitons à contrôler vos lots lors du chargement. Aucune réclamation ne pourra être portée après le départ de notre maison de ventes.

L'expédition des lots reste possible selon votre choix :

- Sur simple demande, notre Maison de Ventes vous orientera vers des sociétés d'expédition, ou choisissez votre propre prestataire.
- ADN Enchères Lyon vous propose un service d'expédition de vos lots. Vous réglez ce service dans votre Espace Adjudicataire (voir les CGE).

Dans tous les cas, la maison de ventes ADN Enchères Lyon ne peut être tenue responsable des avaries et dommages causés par le transport. C'est pourquoi nous vous invitons à retirer vos lots dans nos locaux gratuitement.

RETRAIT DES LOTS ET EXPÉDITIONS DES VENTES JUDICIAIRES :

Les heures et jours d'enlèvement pour les lots qui ne sont pas stockés dans nos locaux sont fixés par le commissaire-priseur judiciaire avant la vente, l'adjudicataire s'engage à s'y conformer. Tout déplacement en dehors des créneaux fixés par le commissaire-priseur judiciaire donnera lieu à des frais à la charge de l'acquéreur.

Un dépôt de garantie pourra être demandé à l'adjudicataire pour le matériel nécessitant un démontage. Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils sont responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots à savoir les dommages corporels s'ils blessent quelqu'un, s'ils se blessent ou si une personne de leur équipe se blesse qu'elle soit ou non leur salarié, mais aussi les dommages causés aux lots des autres adjudicataires ainsi qu'à l'immeuble.

L'adjudicataire fera son affaire de l'enlèvement, du démontage et sera responsable des dégâts éventuels occasionnés à l'immeuble lors de l'enlèvement, il s'engage à faire intervenir des professionnels agréés, s'agissant du démontage des matériels reliés aux réseaux de gaz, eau et électricité ou autres.

Passés les délais d'enlèvement annoncés lors de la vente, tous les biens non retirés sont considérés comme abandonnés.

Les lots stockés dans nos locaux ne seront pas délivrés le jour de la vente . La prise de rendez-vous via votre Espace Adjudicataire est gratuite mais obligatoire pour retirer les lots :

<https://espace-client.toutes-les-encheres.com/fr/connexion>

Sans cette prise de rendez-vous, des frais de préparation de 4€TTC par lot seront facturés lors de l'enlèvement.

Nous vous invitons à contrôler vos lots lors du chargement. Aucune réclamation ne pourra être portée après le départ de notre maison de ventes.

L'expédition des lots judiciaires stockés dans nos locaux reste possible :

La maison de ventes ADN Enchères Lyon vous propose un service d'expédition pour les lots stockés à l'étude ou pour des lots désignés. Vous réglez ce service dans votre Espace Adjudicataire (voir les CGE). Un devis peut vous être proposé pour des lots spécifiques.

GARDIENNAGE DES LOTS :

L'enlèvement des lots ne pourra se faire qu'à compter du règlement du bordereau d'adjudication et de ses frais annexes (dont les éventuels frais de gardiennage).

Les frais de gardiennage sont imputés à hauteur de :

- 1,80€ TTC (1,50€HT) par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur étagère.
- 7,20€ TTC (6€ HT) par jour calendaire pour les lots et produits stockés sur palette, demi-palette ou au sol

Cette prestation comprend la garde et l'assurance des biens jusqu'à leur délivrance.

Si le paiement de votre bordereau intervient sous 7 jours calendaires, en CB via notre site, ADN Enchères Lyon prend en charge le coût de 7 jours de gardiennage.

Dans tous les autres cas, des frais de gardiennage interviennent dès le premier jour.

Lorsque les frais de gardiennage dépassent le montant de la facture d'achat, les lots seront vendus pour règlement de la dette.

Pour une vente Judiciaire et concernant les lots non stockés à l'étude :
Passés les délais d'enlèvement annoncés lors de la vente, tous les biens non retirés sont considérés comme abandonnés.

RÉSOLUTION DE LITIGE :

Résolution amiable des litiges et médiation: L'équipe ADN Enchères Lyon est à l'écoute de ses adjudicataires pour régler à l'amiable tous litiges nés de la réalisation d'une vente aux enchères publiques. Elle invite ses adjudicataires à la contacter via son support via le numéro suivant : 02 52 56 14 88 ou par mail : hdv69@priseur.net

En cas de désaccord persistant, ADN Enchères Lyon invite toute personne qui se sentirait lésée à déclarer son préjudice au Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des Ventes Volontaires à l'aide de ce lien :

<https://www.conseildesventes.fr/fr/reclamation>

LITIGES ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION :

Conformément à l'article L. 321-17 du Code de commerce, toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

Seule la loi française est applicable à la vente et régit les relations contractuelles entre les parties.

Tout litige concernant les ventes volontaires aux enchères publiques organisées par ADN Enchères Lyon, et intervenant entre commerçants, sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

GESTION DES IMPAYÉS ET FICHER TEMIS*

A défaut de règlement dans les 7 jours calendaires après la vente, ADN Enchères Lyon se réserve la possibilité de poursuivre l'adjudicataire défaillant en paiement de sa dette ou d'annuler la vente, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'adjudicataire défaillant.

Tout paiement après annulation du bordereau entraînera le remboursement de la somme versée moins 70.00€ TTC de frais de dossiers.

ADN Enchères Lyon est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de ADN Enchères Lyon ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS (voir page 9)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

ADN Enchères Lyon est soucieux de la protection de vos données personnelles et s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ADN Enchères Lyon collecte et traite les données personnelles que vous fournissez lors de votre inscription aux ventes aux enchères publiques, notamment votre nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone et coordonnées bancaires.

ADN Enchères Lyon utilise ces données pour la gestion des enchères publiques et pour assurer le bon déroulement des transactions. ADN Enchères Lyon peut également utiliser vos données pour vous informer des prochaines ventes aux enchères, à moins que vous ne vous y opposiez.

ADN Enchères Lyon ne communique vos données personnelles à des tiers que dans les cas prévus par la loi ou avec votre consentement explicite.

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément à la réglementation en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement pour des motifs légitimes.

En acceptant nos conditions générales de vente aux enchères publiques, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la présente clause sur les données personnelles et acceptez que ADN Enchères Lyon collecte et traite vos données personnelles conformément aux finalités énoncées ci-dessus.

FICHER TEMIS

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par ADN Enchères Lyon. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par ADN Enchères Lyon est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, ADN Enchères Lyon pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et ADN Enchères Lyon ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. ADN Enchères Lyon, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par ADN Enchères Lyon : par écrit auprès de ADN Enchères Lyon 58 Boulevard Pierre LEFAUCHEUX - Le Mans.
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer ADN Enchères Lyon de tout changement concernant ses coordonnées de contact.